

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 950**16 septembre 2003****SOMMAIRE**

A. Menarini Participations Internationales S.A., Luxembourg	45554	D.S.E. Corporate Investments S.A., Luxembourg	45582
AB Pro Data, S.à r.l., Heisdorf	45584	Devana S.A.H., Luxembourg	45583
Am Haferstück S.A., Luxembourg	45596	E.T.O. (European Trading Organisation) S.A., Luxembourg	45588
APEG Investments S.A., Luxembourg	45593	ECOFIMA Environmental Concepts & Financing Management S.A.	45582
Arche Freie Holzarchitektur A.G., Grevenmacher	45580	Eginter S.A.H., Luxembourg	45586
Arkham S.A., Luxembourg	45580	Elbalux Holding S.A., Munsbach	45589
Arkham S.A., Luxembourg	45580	Elbalux Holding S.A., Munsbach	45589
Atelier Origer, S.à r.l., Grevenmacher	45594	Elvira S.A., Luxembourg	45599
Bahamas Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	45560	Escher Investitionsgesellschaft Holding S.A., Luxembourg	45579
Barfi S.A.H., Luxembourg	45585	Euro Part. Fin. S.A., Luxembourg	45577
Bolton Trading Corporation S.A., Luxembourg	45590	EuroAccess S.A., Luxembourg	45594
Braveza Investments S.A., Luxembourg	45594	European E-Commerce Luxembourg (2) S.A., Luxembourg	45584
Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Luxembourg	45595	European Logistics Partners S.A., Oberanven.	45597
Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Luxembourg	45595	EVC, S.à r.l., Luxembourg	45598
Bureau Cl. Speltz, S.à r.l., Luxembourg	45599	Fantasy-Décor S.A., Canach	45587
C.E.C.G. S.A., Luxembourg	45556	FB Management S.A., Larochette	45582
Carrelages Denis, S.à r.l., Wormeldange	45596	Fimadel S.A.H., Luxembourg	45590
Cavima, S.à r.l., Luxembourg	45593	Finarch, S.à r.l., Contern	45598
Cavima, S.à r.l., Luxembourg	45593	Fondation Alzheimer, Luxembourg	45585
CentralMarketing, S.à r.l.	45579	Fortum Project Finance S.A., Luxembourg	45599
Charme Dessous, S.à r.l., Bertrange	45597	Francis S.A.H., Luxembourg	45589
Ciemme International S.A., Luxembourg-Kirchberg	45581	Freestone Investments S.A., Luxembourg	45595
Ciemme International S.A., Luxembourg-Kirchberg	45582	Gaia, S.à r.l., Luxembourg	45598
Compagnie Internationale du Tourisme «C.I.T.» S.A., Luxembourg	45568	Galatee Management S.A., Luxembourg	45596
Compagnie Internationale du Tourisme «C.I.T.» S.A., Luxembourg	45568	Garden Property S.A., Luxembourg	45596
Consult Informatic S.A.H., Luxembourg	45596	Golf Shack S.A.H., Luxembourg	45581
Cortenbergh Holding S.A., Luxembourg	45599	Hermesco Holding S.A., Luxembourg	45559
Credit Suisse Prime Select Strategies Trust Advisory Company S.A.H., Luxembourg	45579	Immo Sud Partners S.A., Pétange	45600
CSFB Lux (UNW) IEP, S.à r.l., Luxembourg	45600	Imprimerie-Edition Kremer-Muller & Cie, S.à r.l., Foetz	45590
CSFB Pottery Partners (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	45599	Interaction-Connect S.A., Luxembourg	45600
		Investment Services and Development S.A., Luxembourg	45592
		IP Lux 2, S.à r.l., Luxembourg	45569
		JB Management S.A., Larochette	45554
		JJ Trading, S.à r.l., Luxembourg	45600

Lola S.A.H., Munsbach	45591	Realco, S.à r.l., Kayl.	45597
Lola S.A.H., Munsbach	45591	Rubelli Investment S.A., Luxembourg	45592
Lootti International S.A., Luxembourg	45593	Sakura S.A.	45577
LTL S.A., Logistique et Transport Luxembourg, Wincrange.	45555	Sakura S.A., Luxembourg.	45577
Lux-ITC S.A., Pétange	45583	Sam & Young Concept, S.à r.l., Bertrange	45598
Luxembourg European and American Fund Asset Management S.A., Luxembourg	45555	Simmo S.A., Luxembourg	45593
Mageco Investment S.A., Luxembourg.	45592	Siyoman Properties S.A., Luxembourg.	45592
Master Holding S.A., Luxembourg	45591	SOLUCARE S.A., Windhof-Capellen	45580
Modus Holding, S.à r.l., Luxembourg	45554	Sohoma, S.à r.l., Luxembourg	45559
Nacom S.A.H., Luxembourg	45588	Steffen S.A., Grevenmacher.	45598
Niesen, S.à r.l., Münsbach	45597	Toiture Plus, S.à r.l., Ehlerange	45595
Nouvelle Mercerie Marx-Schaeffer, S.à r.l., Ber- trange	45597	Toiture Plus, S.à r.l., Ehlerange	45595
Oxo International S.A., Luxembourg	45592	Tradair International S.A.H., Luxembourg	45581
Parmed S.A., Luxembourg	45591	Viale Bodio Investments, S.à r.l., Luxembourg ...	45556
PHI, Pierre Hammes Immobilière, S.à r.l., Dude- lange.	45592	Viale Bodio Investments, S.à r.l., Luxembourg ...	45559
PTC International Finance II S.A., Luxembourg ..	45589	Volksbank Hannover eG, Niederlassung Luxem- bourg	45594
R.I.C., S.à r.l., Relations Internationales et Com- merce, Luxembourg.	45578	Westminster International Investments S.A., Lu- xembourg	45587
		Zenta International S.A., Luxembourg	45578

MODUS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 56.201.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03850, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

MODUS HOLDING, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

(050420.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

JB MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 88.491.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 août 2003, réf. LSO-AH02306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(049738.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 9.956.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03893, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Signature.

(050446.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

LTL S.A., LOGISTIQUE ET TRANSPORT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 60.

R. C. Luxembourg B 94.114.

Réunion du Conseil d'Administration

Les soussignés:

Gaston Bredimus, transporteur, né à Schifflange, le 1^{er} mars 1947, demeurant à L-3313 Bergem, 41A, Grand-Rue, et Franco Arosio, délégué commercial, né à Esch-sur-Alzette le 14 juillet 1945, demeurant à D-54329 Konz, 67, Trierer Strasse,

administrateurs restants de la société anonyme LOGISTIQUE ET TRANSPORT LUXEMBOURG S.A. en abrégé LTL S.A., avec siège social à L-9780 Wincrange, Maison 60.

Suite à la démission de Albert Engel, administrateur de société, né le 19 novembre 1947, demeurant à L-9278 Diekirch, 4, rue Joseph Theis, ils se sont réunis en conseil et nomment à l'unanimité, conformément à la loi du 8 mars 1989, Maxi Gabrielle Blauertz, ouvrière, née à Sarrebruck le 1^{er} avril 1947, demeurant à L-3313 Bergem, 41A, Grand-Rue, administrateur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Wincrange, le 25 juillet 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08883. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046604.3/218/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND ASSET MANAGEMENT S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 37.667.

En date du 25 juin 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

de payer le dividende suivant:

- Bénéfice reporté de 2002.....	136.272,15 EUR	
- Perte de 2003-07-31.....	- 77.690,51 EUR	
- Sous-Total.....	58.581,64 EUR	
- Dividende	25.600,00 EUR	(8,53 EUR par part)
- Total	28.581,64 EUR	

de réélire:

- Monsieur Michel Y. De Beaumont
AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD.

16, Old Bond Street
GB-London W1X3DB;

- Monsieur Erik H. Loudon
EHL INVEST SERVICES
Commercial Hous, Commercial Street
St. Helier JE4 HYL

Channel Islands;
- Monsieur Yves M. Tailleux
CIE FINANCIERE OCCITANE
39, rue Poussin
F-75016 Paris;

- Monsieur R. Kurt Vogelsang
AMADEU ADMINISTRATION AG
Elisabethenstrasse 44
CH-4010 Basel;

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Pour LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND ASSET MANAGEMENT S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046850.3/1126/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

C.E.C.G. S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 21.830.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du liquidateur prise en date du 5 août 2003 que le siège social de la société sera transféré de son adresse actuelle 7 rue Federspiel, L-1512 Luxembourg au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2003.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01648. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046899.3/1035/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.610.

In the year two thousand and three, on the ninth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed enacted on the 8 of December 2000, inscribed on January 9, 2001, at trade register Luxembourg section B number 79,610, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 549, of July 19, 2001, whose articles of association have been amended by deed enacted on June 19, 2001, published in the Luxembourg Mémorial C n° 51, of 10 January 2002 and by deed enacted on March 27, 2003, not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Bruce Roe, Property Investment Principal with professional address at Times Place, 45 Pall Mall, London, United Kingdom.

The chairman appoints as secretary Mr Laurent Ricci, employee with professional address at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him is shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,300 (one thousand three hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partner has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 350.- (three hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred euros) to EUR 32,850.- (thirty-two thousand eight hundred and fifty euros) by the issue of 14 (fourteen) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), by contribution in cash.

2.- Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares by contribution in cash.

3.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

4.- Change in the Management of the Company in order to have the Company bound by the single signature of each manager.

5.- Amendment of article eleven of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 350.- (three hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 32,500.- (thirty-two thousand five hundred euros) to EUR 32,850.- (thirty-two thousand eight hundred and fifty euros) by the issue of 14 (fourteen) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros).

Second resolution

It is decided to admit the sole partner VIALE BODIO, S.à r.l., to the subscription of the 14 (fourteen) new shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber, declared to subscribe to the 14 (fourteen) new shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 350.- (three hundred and fifty euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 32,850.- (thirty-two thousand eight hundred and fifty euros) represented by 1,314 (one thousand three hundred and fourteen) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Fourth resolution

It is decided to approve the change in the Management of the Company and to have the Company bound by each manager individually and on his single signature for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend the Article eleven of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite le 9 janvier 2001 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79.610, constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 549, du 19 juillet 2001, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 19 juin 2001, publié au Mémorial C n° 51 du 10 janvier 2002 et par acte reçu le 27 mars 2003, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bruce Roe, Property Investment Principal avec adresse professionnelle à Times Place, 45 Pall Mall, Londres, Royaume Uni.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Ricci, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.300 (mille trois cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 350,- (trois cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) à 32.850 (trente-deux mille huit cent cinquante euros) par l'émission de 14 (quatorze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), par apport en numéraire.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération des nouvelles actions par apport en numéraire.

3.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

4.- Changement dans la Gérance de la Société de manière à ce que la Société soit engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

5.- Modification afférente de l'article onze des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 350,- (trois cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cents euros) à 32.850 (trente-deux mille huit cent cinquante euros) par l'émission de 14 (quatorze) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre l'associé unique VIALE BODIO, S.à r.l., à la souscription des 14 (quatorze) parts sociales nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné a déclaré souscrire aux 14 (quatorze) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 350,- (trois cent cinquante euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 32.850,- (trente-deux mille huit cent cinquante euros) divisé en 1.314 (mille trois cent quatorze) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

Il est décidé d'approuver le changement dans la Gérance de la Société de manière à ce que la Société soit engagée par chaque gérant individuellement et sous sa seule signature pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: L. Ricci, B. Roe, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, vol. 139S, fol. 73, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

J. Elvinger.

(048563.3/211/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.610.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(048566.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

SOHOMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- €.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 70, rue Pierre Hentges.

R. C. Luxembourg B 81.656.

Suite à une cession de parts, devenue effective en date du 1^{er} septembre 2002, le capital social de la société se compose comme suit:

- Monsieur Manu Konsbruck, employé privé, demeurant à L-2680 Luxembourg, 19, rue de Vianden	213 parts
- Monsieur Jean-Luc Wolter, employé privé, demeurant à L-1726 Luxembourg, 70, rue Pierre Hentges	212 parts
- Madame Tania Lofy, employée privée, demeurant à L-2229 Luxembourg, 5, rue du Nord	75 parts
Total:	500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff.(signé): Signature.

(047033.3/502/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

HERMESCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 30.977.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003

Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg a été nommé au poste d'administrateur de la société en remplacement de Madame Carine Bittler.

Le mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047241.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

BAHAMAS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 93.674.

In the year two thousand and three, on the twenty-eighth day of the month of May.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of BAHAMAS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg on 15th May, 2003 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Pit Reckinger, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Annick Dennewald, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all sixty-four thousand (64,000) shares in issue in the Corporation are represented at the present general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on the item of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is the following:

To amend and restate the articles of incorporation of the Corporation in the form as set out in the proxy, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate.

After deliberation the meeting unanimously took the following single resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Corporation as set out hereafter in the form as set out in the proxy, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate

Amended and restated articles of incorporation

Art. 1. Form, name. There is hereby established by the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a corporation in the form of a société anonyme, under the name of BAHAMAS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (the «Corporation»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an indefinite duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 19 hereof.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as of partnership interests, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2 The Corporation may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render them every assistance whether by way of loans or otherwise to companies in which it holds a direct or indirect benefit or which is part of the group of companies to which the Corporation belongs (or for their benefit).

3.3 The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures and of any other instruments, including convertible bonds.

3.4 In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2 In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

5.1 The issued corporate capital is set at eighty thousand Euros (€ 80,000.-), divided into sixty four thousand (64,000) shares of a par value of one Euro and twenty-five Cents (€ 1.25) each (the «Shares», each a «Share»).

5.2 The authorised corporate capital is set at seven million six hundred and ninety-two thousand three hundred and seven Euros and fifty Cents (€ 7,692,307.50), divided into six million one hundred and fifty three thousand eight hundred

and forty-six (6,153,846) shares of a par value of one Euro and twenty-five Cents (€ 1.25) each out of which 153,846 authorised shares shall be exclusively reserved to the conversion of any warrants issued by the Corporation («Warrants»).

5.3 As long as ROWAN NOMINEES LTD and, indirectly, HG POOLED MANAGEMENT LIMITED, MUST 4 L.P., MUST 4 'B' L.P., MUST 4 GmbH & Co. KG and HG INVESTMENT MANAGERS LIMITED (the «HG Investors») are shareholders in the Corporation, the transfer, sale, pledge, encumbrance or any other disposition of Shares or the grant of any rights in any Shares shall, unless expressly permitted by these Articles of Incorporation or any provisions of any agreement among shareholders in relation to the Corporation, if any, and to which the Corporation is a party (each such agreement, if any, referred to herein as a «Shareholders' Agreement»), shall not be permitted except with the prior written consent of HG INVESTMENT MANAGERS LIMITED (as representative for the HG Investors) and subject to any transferee adhering to the terms of any Shareholders' Agreement. The shareholders agree to abide by any such Shareholders' Agreement to the extent that they are a party to it and, in particular, to exercise their voting rights to grant any relevant consent if a proposed transfer does not conflict with any legal provision or these Articles of Incorporation or such Shareholders' Agreement.

5.4 Shares shall be in registered form only.

5.5 The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

5.6 Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder upon request. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer recorded in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Corporation shall refuse to register any transfer of Shares that is not in compliance with the provisions of this Article 5.

5.7 The Corporation may redeem its own shares within the limits set forth in the law of 10th August, 1915 on commercial companies (hereafter the «Law»).

Art. 6. Increase of capital.

6.1 The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 19 hereof.

6.2 Furthermore, the board of directors of the Corporation is authorised and instructed to issue future shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the present articles of incorporation in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for such shares from time to time. The board of directors is further authorised and instructed to determine the conditions of any such subscription and to limit or waive the preferential subscription right of the shareholders set out in article 6.5. hereafter.

6.3 In addition the board of directors of the Corporation is authorised to issue Warrants at any time and at its discretion. The board of directors is authorised and instructed to cancel the preferential subscription right of the shareholders set out in Article 6.5 in connection with such issue of warrants or in connection with the issue of shares upon exercise of such warrants.

6.4 Each time the board of directors shall so act to grant effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.5 Save as provided in Article 5 above and this Article 6 and save as required for the issue of shares upon the exercise of any Warrants and subject to the provisions of any Shareholders' Agreement and, further, subject to obtaining any relevant consents imposed by applicable law or these Articles of Incorporation, no resolution of the board of directors or of the meeting of shareholders shall be passed to increase or cause the increase of the issued capital or cause the issue of loan notes or any other securities (including any issue of free shares) unless each person who then holds Shares («Existing Shareholders») shall have the right to subscribe on equivalent terms for a proportion of the relevant shares and/or loan notes or other securities (as the case may be) (the «new securities») which is as nearly as practicable equal to the proportion which the value of the Shares (or value credited as so paid, including any premium paid at the date of issue of the Shares) then held by the Existing Shareholder bears to the aggregate paid-up value of all the Shares then in issue. Such right of subscription shall be exercisable for a period of not less than 30 days.

6.6 As used in these Articles of Incorporation «Affiliate» shall mean, with respect to any person, any other person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such person; any pooled investment vehicle organised by that person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that person; or any partner, officer, employee (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependants or an Affiliate of such a person or any successor trustee or nominee for, or a successor by reorganisation of, a qualified trust.

Art. 7. Drag-Along Rights.

7.1 If at any time Shareholders holding at least 51% of the Shares (the «Drag-Along-Sellers») wish to transfer all of their Shares to any bona fide third party who is not an Affiliate of that shareholder («Drag-Along-Buyer»), the Drag-Along-Sellers may require all of the other shareholders to sell to the Drag-Along-Buyer all of the Shares then held by the other shareholders at the price offered by the Drag-Along-Buyer (the «Drag-Along Right») and the Drag-Along-Sellers shall appoint an agent for the purposes of exercising the Drag-Along Right (the «Drag-Along Agent»). Each other shareholder undertakes to take all actions necessary for a sale to the Drag-Along-Buyer after the exercise of the Drag-Along Right, according to the provisions of this Article 7.

7.2 To exercise a Drag-Along Right the Drag-Along Agent, as agent for the Drag-Along-Sellers, shall send to each other shareholder a written notice (a «Drag-Along Notice») containing:

- (a) name and address of the Drag-Along-Buyer;
- (b) the offered purchase price per Share;
- (c) the terms of payment; and
- (d) any other material terms and conditions of the Drag-Along-Buyer's offer.

7.3 Each shareholder shall, within 20 Business Days following service of the Drag-Along Notice, thereafter sell all of its Shares on such terms and conditions as are contained therein. The transfer of the Shares shall be effected concurrently with full payment of the agreed purchase price.

7.4 The Drag-Along Agent is (as security for the performance of all shareholders' obligations under the Drag-Along Right) hereby irrevocably and unconditionally appointed as the true and lawful attorney of all shareholders for the purposes of the acceptance of the offer contained in the Drag-Along Notice and to execute the transfer of their Shares. The Corporation is hereby irrevocably authorised to receive the purchase moneys on behalf of the shareholders and shall thereupon cause the Drag-Along-Buyer to be registered in the Corporation's register of members as the holder of the Shares being transferred. The Drag-Along Agent is released from the restrictions of section 181 of the German Civil Code.

7.5 If the transfer is not completed within 20 Business Days due to the act or omission of the Drag-Along-Buyer or the Drag-Along-Seller, then each Shareholder to whom a Drag-Along Notice has been given shall no longer be obliged to sell his Shares according to this Drag-Along Notice.

7.6 In these Articles of Incorporation a «Business Day» means any business day in Luxembourg, London and Frankfurt.

Art. 8. Meetings of shareholders - General.

8.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation. Meetings shall be called by the board of directors pursuant to the convening requirements set out in the Law.

8.2 Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram or telex.

8.3 Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority.

8.4 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Annual general meeting of shareholders.

9.1 The annual general meeting of shareholders shall be convened to be held in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday of the month of April in each year at 11.30 a.m. and for the first time in two thousand and four. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may also be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

9.2 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of such meeting.

Art. 10. Directors.

10.1 The Corporation shall be managed by a board of directors composed of no more than five directors who need not be shareholders of the Corporation. The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of one year and shall hold office until their successors are elected. A director may be removed at any time with or without cause and replaced by resolution adopted by the shareholders.

10.2 In the event of a vacancy in the office of directors, because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority, a person as a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 11. Procedures of meeting of the board.

11.1 The chairman shall be one of the directors who shall be appointed as such by the directors. The board of directors may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

11.2 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the time and place indicated in the notice of meeting.

11.3 The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

11.4 Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

11.5 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax or telegram or telex another director as his proxy. Votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone, provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.6 The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission, confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

11.7 A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

11.8 The board of directors can deliberate or act validly only if at least four directors are present or represented at a meeting of the board of directors and so long as the quorum requirements of any Shareholders' Agreement are satisfied (the «Quorum»). Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. If the number of votes cast in favour of and against a resolution are equal, the Chairman shall have an additional vote that he may cast in order that a decision be reached. If a Quorum is not present within 30 minutes after the time scheduled for the meeting, the meeting shall be postponed to a later date (but at the same time) that is three Business Days after the scheduled date for the meeting and a notice to such effect must be sent to all directors. The Quorum for this second meeting shall be at least two directors so long as this has been explained in the notice for such meeting.

11.9 In the event that any director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Art. 12. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any director.

Art. 13. Powers of the board.

13.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

13.2 The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board of directors or to any other person(s) who may constitute committees deliberating under such terms as the board of directors shall determine. The directors may also confer all powers and special mandates to any other person, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 14. Binding signatures. The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1 The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor. Such statutory auditor need not be a shareholder and shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

15.2 Any statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the 31st December 2003.

Art. 17. Appropriation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

17.2 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the directors, declare dividends from time to time.

17.3 The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

17.4 The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

17.5 A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

17.6 No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

17.7 Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by the Law, upon a decision of the board of directors.

Art. 18. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 19. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Law.

Art. 20. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

There being no other item on the agenda, the meeting was closed.

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation are estimated at

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BAHAMAS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2003 non encore publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Pit Reckinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire Jean-Pierre Mernier, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme scrutateur Annick Dennewald, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie de notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les soixante quatre mille (64.000) actions émises de la Société sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modifier et procéder à une refonte des statuts de la Société dans la forme prévue dans la procuration, le mandataire étant expressément autorisé et mandaté de faire et d'accepter tels changements et amendements qu'il estime nécessaire.

Après délibération l'assemblée a adopté à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de modifier et de procéder à la refonte des statuts de la Société de la manière prévue ci-après:

Refonte des statuts

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société sous la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de BAHAMAS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour une modification de ces Statuts tel que prévu à l'Article 19 ci-après.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres d'emprunt et d'autres valeurs de toutes espèces, ainsi que des participations dans des sociétés de personnes et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et leur prêter assistance soit par voie de prêts ou de toute autre manière à des sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (ou à leur profit).

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des certificats d'emprunt ainsi que tout autre instrument, y compris des obligations convertibles.

3.4 D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Par décision du conseil d'administration la Société pourra créer, tant, dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger des filiales ou autres agences.

4.2 Au cas où le conseil d'administration déciderait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ont eu lieu ou sont imminents, qui viendraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure temporaire puisse

se avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats.

5.1 Le capital social est fixé à Euros quatre-vingt mille (€ 80.000,-), représenté par soixante-quatre mille (64.000) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (€ 1,25.-) chacune, (les «Actions», individuellement une «Action»).

5.2. Le capital social autorisé est fixé à Euros sept millions six cent quatre-vingt-douze mille trois cent sept et cinquante centimes (€ 7.692.307,50.-), représenté par six millions cent cinquante-trois mille huit cent quarante-six (6.153.846) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€ 1,25) chacune dont cent cinquante-trois mille huit cent quarante-six actions (153.846) autorisées seront exclusivement réservées à la conversion de warrants émis par la Société.

5.3. Aussi longtemps que ROWAN NOMINEES LTD et, indirectement, HG POOL MANAGEMENT LTD, MUST 4 L.P., MUST 4 B.L.P., MUST 4 GmbH Co. Kg B.L.P., MUST 4 GmbH & Co. Kg et HG INVESTMENT MANAGERS LIMITED (les «Investisseurs AG») sont actionnaires de la Société, le transfert, la vente, la mise en gage ou, le fait de grever d'une sûreté ou d'une autre cession des Actions ou le fait d'accorder de quelconque droit en relation avec ou sur les Actions ne seront permis sauf s'il y a accord écrit préalable de HG INVESTMENT MANAGERS LTD (agissant en tant que représentant des Hg Investisseurs) et sous réserve que le cessionnaire adhère à un quelconque Pacte d'Actionnaires à moins qu'il ne soit expressément autorisé par les Statuts ou les dispositions d'un quelconque accord entre actionnaires en relation avec la Société, s'il y en, et auquel la Société fait partie (ces contrats étant, s'il y en a, appelé ci-après le «Pacte d'Actionnaires»). Les actionnaires acceptent de se conformer à un quelconque Pacte d'Actionnaires dans la mesure où ils y sont partie et en particulier d'exercer leur droit de vote afin d'accorder leur accord si une vente proposée n'est pas en conflit avec les dispositions légales, ou les présents Statuts ou un tel Pacte d'Actionnaires.

5.4. Les actions sont émises exclusivement sous forme nominative.

5.5. La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

5.6. Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires à leur demande. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes dotées de mandats nécessaires pour agir de la sorte. La Société refusera d'inscrire un quelconque transfert d'Actions qui sera fait en violation du présent article 5.

5.7 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévue par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi»).

Art. 6. Augmentation de capital.

6.1 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires prise dans les mêmes conditions que celles prévues à l'Article 19 pour la modification des présents Statuts.

6.2 D'autre part, le conseil d'administration de la Société est en droit et chargé d'émettre à son gré des actions futures à concurrence de l'intégralité du capital autorisé, en une fois ou en tranches périodiques, endéans une période expirant le cinquième anniversaire de la publication des présents statuts au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par décision d'émission des actions représentant la totalité ou une partie de l'augmentation du capital et par acceptation au fur et à mesure des souscriptions de ces actions. Le conseil d'administration est en outre autorisé et chargé de déterminer les conditions de pareilles souscriptions et de limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires tels qu'énoncés à l'article 6.5. ci-après.

6.3 En outre le conseil d'administration de la Société est autorisée d'émettre des Warrants à n'importe quel moment à sa seule discrétion. Le conseil d'administration est autorisé et chargé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires tel qu'énoncé à l'article 6.5 en relation avec l'émission de tels warrants ou en relation avec l'émission d'actions suite à l'exercice de ces warrants.

6.4 A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le conseil d'administration dans le cadre de l'autorisation précitée, l'article 5 des Statuts sera modifié de manière à correspondre à cette augmentation et le conseil d'administration prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires afin d'obtenir la constatation et la publication de cette modification conformément à la Loi.

6.5 Sous réserve de ce qui est prévu à l'article 5. ci-dessus et le présent article 6. et sous réserve de toute mesure nécessaire pour l'émission d'actions suite à l'exercice des Warrants et sous réserve des dispositions d'un quelconque Pacte d'Actionnaires et, en outre, sous réserve d'obtenir les consentements tels qu'exigés par la loi ou les Statuts, aucune résolution du conseil d'administration ou de l'assemblée des actionnaires ne sera passée afin d'augmenter ou de provoquer l'augmentation du capital émis ou de provoquer l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières (y compris l'émission d'actions gratuites) à moins que chaque personne, qui à ce moment détient des Actions («Actionnaire Existant») aura le droit de souscrire dans des conditions équivalentes pour une proportion des actions en cause et/ou des obligations ou autres valeurs mobilières (telles qu'applicables)(les «nouvelles valeurs mobilières») qui est aussi proche que pratiquement possible à la proportion que la valeur des Actions (ou valeurs créditées comme étant payées y compris toute prime payée à la date d'émission des Actions) détenues à ce moment par l'Actionnaire Existant porte dans la valeur totale des Actions émises. Ce droit de souscription sera exerçable pour une période que ne peut être inférieure à 30 jours.

6.6 Tel qu'utilisé dans les présents Statuts («Personne Affiliée») signifiera, en relation avec une quelconque personne, toute personne qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par, ou est sous le contrôle commun avec telle personne; tout véhicule d'investissement organisé par cette personne (ou une Filiale de cette dernière) dont les investissements sont dirigés par cette personne; ou tout associé, directeur ou salarié (ou Filiale desdites personnes); et tout fonds d'investissement organisé par cette personne au profit des associés,

directeurs ou employés ou les personnes à charge ou une Filiale d'une telle personne ou un «successor trustee» ou «nominee» pour ou un successeur par voie de réorganisation d'un «trust qualifié».

Art. 7. Droits de suite (drag along rights).

7.1 Si à un moment quelconque des Actionnaires détenant au moins 51% des Actions (les «Actionnaires Drag-Along») souhaitent disposer de toutes leurs Actions à un tiers de bonne foi qui n'est pas une Filiale de cet Actionnaire (l'«Acheteur Drag-Along»), les Vendeurs Drag-Along peuvent exiger de tous les autres Actionnaires de vendre aux Acheteurs Drag-Along toutes les Actions détenues à ce moment par les autres Actionnaires au prix offert par l'Acheteur Drag-Along (le «Droit Drag-Along») et les Vendeurs Drag-Along nommeront un représentant afin d'exercer le Droit Drag-Along (le «Représentant Drag-Along»).

Tout actionnaire s'engage de prendre toutes les mesures nécessaires à la vente à l'Acheteur Drag-Along après l'exercice du Droit Drag-Along, conformément aux dispositions du présent article 7.

7.2 Afin d'exercer le Droit Drag-Along le Représentant Drag-Along, en tant que représentant des Vendeurs Drag-Along enverra à chacun des Actionnaires un avis écrit (un «Avis Drag-Along») énonçant:

- (a) le nom et l'adresse de l'Acheteur Drag-Along;
- (b) le prix d'achat offert par Action;
- (c) les conditions de paiement; et
- (d) toute autre condition important de l'offre de l'Acheteur Drag-Along.

7.3 Tout Actionnaire vendra endéans les 20 Jours Ouvrables suite à la réception de l'Avis Drag-Along toutes ses Actions aux conditions telles qu'énoncées dans l'Avis Drag-Along. Le transfert des Actions s'effectuera concomitamment avec le paiement intégral du prix d'achat convenu.

7.4 Le Représentant Drag-Along est (comme sûreté pour l'exercice de tous les obligations des Actionnaires sous le Droit Drag-Along) nommé irrévocablement et inconditionnellement comme le mandataire de tous les Actionnaires afin d'accepter l'Offre contenue dans l'Avis Drag-Along et d'exécuter le transfert de leurs Actions. La Société est de manière irrévocable autorisée de recevoir le solde du produit de vente au nom des actionnaires et fera en sorte que l'Acheteur Drag-Along sera inscrit dans le Registre des Actionnaires de la Société comme le propriétaire des Actions qui ont été transférées. Le Représentant Drag-Along est déchargé des restrictions de la section 181 du Code Civil allemand.

7.5 Si le transfert n'est pas effectué endéans 20 Jours Ouvrables dû à une action ou une omission de l'Acheteur Drag-Along ou du Vendeur Drag-Along aucun des actionnaires à qui un Avis Drag-Along a été adressé ne sera plus obligé de vendre ces Actions conformément à l'Avis Drag-Along.

7.6 Dans les présents Statuts un «Jour Ouvrable» signifie un Jour Ouvrable à Luxembourg, Londres et Francfort.

Art. 8. Assemblées des actionnaires - Généralités.

8.1 Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société. Les assemblées seront convoquées par le conseil d'administration conformément aux prescriptions légales en matière de convocations.

8.2 Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex.

8.3 Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple.

8.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires.

9.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que précisé dans la convocation, le troisième mercredi du mois d'avril de chaque année à 11.30 et pour la première fois en l'an deux mille quatre. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra également se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2 Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 10. Administrateurs.

10.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'un nombre maximum de cinq membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle pour une période d'un an et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Tout administrateur peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif et peut être remplacé par décision des actionnaires.

10.2 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 11. Déroulement d'une réunion du conseil.

11.1 Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un vice-président. Il peut également élire un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

11.2. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs aux dates et lieux indiqués dans la convocation de la réunion.

11.3 Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent nommer un autre administrateur comme président «pro tempore» par un vote majoritaire de ceux présents à une telle réunion.

11.4 Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant une telle réunion, sauf en cas d'événements urgents, auquel cas la nature de ces événements sera précisée dans la convocation. Cette convocation peut être supprimée par le consentement par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Pour des réunions individuelles tenues en place et lieu prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil d'administration, des convocations individuelles ne sont pas requises.

11.5 Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas ce vote soit confirmé par écrit.

11.6 Les administrateurs, agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, câble, télégramme ou par télécopie, confirmé par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal d'adoption de cette décision.

11.7. Tout administrateur peut assister et sera considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration tenue par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes présentes à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres.

11.8. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou agir que si quatre administrateurs au moins sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration et pour autant que soient satisfaites les exigences de quorum prévues dans un Pacte d'Actionnaires (le «Quorum»). Les décisions seront prises par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. En cas d'égalité du nombre des votes émis en faveur et contre une décision, le président pourra émettre un vote additionnel afin qu'une décision soit obtenue. Si un Quorum n'est pas atteint dans les trente minutes suivant l'heure fixée pour la réunion, la réunion sera ajournée à une date ultérieure (mais à la même heure) correspondant à trois Jours Ouvrables après la date prévue pour la réunion et un avis approprié sera envoyé à l'ensemble des administrateurs. Le Quorum pour cette assemblée sera d'au moins deux administrateurs pour autant que cela ait été dûment expliqué dans la notice de convocation à cette réunion.

11.9. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société (intérêt autre que celui dû à sa fonction d'administrateur, de directeur ou d'employé de l'autre partie contractante) cet administrateur informera le conseil d'administration de cet intérêt personnel et ne délibérera pas et ne votera pas sur cette transaction, et il sera rendu compte de l'intérêt de l'administrateur ou du directeur dans cette transaction à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil. Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration sera signé par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion.

Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux qui pourront être présentés lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par un administrateur.

Art. 13. Pouvoirs du conseil.

13.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi et les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

13.2 Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs pour conduire la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout/tous membre(s) du conseil d'administration ou à toute autre(s) personne(s) qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Les administrateurs peuvent également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toute(s) personne(s), nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Signatures engageant la Société. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou par la signature ou les signatures conjointes ou individuelles de toute personne ou de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes. Ce commissaire aux comptes n'a pas besoin d'être actionnaire et sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

15.2 Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 16. Année comptable. L'année comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier et prendra fin le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année comptable qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2003.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Chaque année cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société sont alloués à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

17.2 L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur recommandation du conseil d'administration, comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par les administrateurs, décider en temps opportun du versement de dividendes.

17.3 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu décidé par le conseil d'administration.

17.4 Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour couvrir les montants des dividendes en la devise de paiement.

17.5 Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci et retournera à la Société.

17.6 Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des propriétaires des actions.

17.7 Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués aux conditions prévues par la Loi et sur décision du conseil d'administration.

Art. 18. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes morales ou physiques) nommés par l'assemblée des actionnaires procédant à cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Modification des statuts. Ces Statuts peuvent être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Art. 20. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, seront réglées conformément à la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés approximativement à [] Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Signé: J-P. Mernier, A. Dennewald, P. Reckinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2003, vol. 139S, fol. 18, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2003.

J. Elvinger.

(050550.3/211/546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DU TOURISME «C.I.T.» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 47.838.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour COMPAGNIE INTERNATIONALE DU TOURISME «CIT» S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(050338.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DU TOURISME «C.I.T.» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 47.838.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour COMPAGNIE INTERNATIONALE DU TOURISME «CIT» S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(050339.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

IP LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
 Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 95.247.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

IP LUX 3, S.à r.l. (IP LUX 3), a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the «Articles») of a «société à responsabilité limitée» which such party declared to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the 'Company'), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the «Law») of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. The Company's name is IP LUX 2, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the present Articles.

The Company may have offices and branches, whether or not a permanent establishment, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any shareholder are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to financial statements and to the decisions of the shareholders meetings or of the sole shareholder, as the case may be.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 16,000.- (sixteen thousand US Dollars), represented by 2 (two) shares with a nominal value of USD 8,000.- (eight thousand US Dollars).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for the amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by at least one manager. In the case where more than one manager would be appointed, the managers would form a board of managers. In this case, managers will be appointed as type A manager or type B manager. The manager(s) need not be shareholders of the Company. In the case where there would be only one sole manager, this sole manager has all the powers of the board of managers.

The managers shall be appointed, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder. The remuneration of the managers may be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, may at any time and ad nutum remove and replace any manager. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder, as the case may be, fall within the competence of the board of managers.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signature of a type A manager together with a type B manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the agenda of the board of managers' meeting.

All meetings of managers shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Two managers present in person, by proxy or by representative, are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means or by any other suitable communication means, another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of managers, present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

General meetings of shareholders

Art. 15. Decisions of the shareholders are taken as follows:

- in case of plurality of shareholders, the holding of a shareholders' meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

- If the number of shareholders exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken in shareholders meetings. In such a case, one general meeting shall be held annually in the Grand Duchy of Luxembourg on the last business day of June. Other general shareholders meetings shall be held in the city of Luxembourg at time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General shareholders meetings are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means, another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken at the majority of voting shareholders whatever portion of capital may be represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of 31st December, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) (if any) and shareholder(s) towards the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the number of shareholders exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the number of shareholders exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor(s) (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor(s) (réviseurs d'entreprises) may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder, as the case may be, that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold as dividends, or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the board of managers may, at the majority vote determined by the Law for payment of dividend, decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, as the case may be, must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

A sole shareholder may decide to dissolve the Company and proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31st December 2003.

Subscription - Payment

All the two (2) shares representing the capital have been entirely subscribed by IP LUX 3, named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 16,000.- (sixteen thousand US Dollars) is as now at the disposal of the Company.

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to USD 8,000.- (eight thousand US Dollars) to be allocated as follows:

- USD 6,400.- (six thousand four hundred US Dollars) to a distributable item of the balance sheet;
- USD 1,600.- (one thousand six hundred US Dollars) to an undistributable item of the balance sheet allocated to the legal reserve.

IP LUX 3 declares and acknowledges that the shares subscribed, as well as the share premium, have been fully paid up through a contribution in cash, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

- Iain Malcolm Irvine, residing at Flat 64 Tideside Court, Halinger Street, London, SE18 5SW, as a type A manager;
- Xavier Pauwels, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as a type B manager;
- Ingrid Moinet, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, as a type B manager;

In accordance with article twelve of the Articles, the Company will be bound by the joint signature of a type A manager together with a type B manager for all acts within the bounds laid down by its purpose or by the Law.

2) The Company shall have its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

A comparu:

IP LUX 3, S.à r.l. (IP LUX 3), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le fondateur est ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi») du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera IP LUX 2, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment acquérir tous brevets et licences, autre droit de propriété, ou autre droit ou participation jugés opportuns, et plus généralement les gérer et les mettre en valeur, en disposer en tout ou en partie aux conditions que la Société jugera appropriées; prendre part, assister ou participer à des transactions financières, commerciales ou autres et octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs ci-dessus décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision de la gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s) prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, permanents ou non, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'associés ou de l'associé unique, le cas échéant.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 16.000,- (seize mille US Dollars), représenté par deux (2) parts sociales d'une valeur nominale de USD 8.000,- (huit mille US Dollars) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire de(s) associé(s), représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose de sommes distribuables suffisantes eu égard au surplus du prix de rachat.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La société est gérée par au moins un gérant. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants sont nommés soit en qualité de gérant de type A, soit en qualité de gérant de type B. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Dans le cas où il y a un seul gérant, il a tous les pouvoirs d'un conseil de gérance.

Les gérants seront désignés et leur rémunération fixée par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix ou sur décision de l'associé unique, le cas échéant. La rémunération des gérants pourra être modifiée par une résolution prise aux mêmes conditions de majorité. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, pourront à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, le cas échéant, sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Dans le cas où il n'y a qu'un seul gérant, la seule signature de ce gérant engage la société. Dans le cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de type A ainsi qu'un gérant de type B.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) ne sera/seront pas obligatoirement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 13. Un gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Dans le cas où il y a plusieurs gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désigne parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la rédaction du procès-verbal du conseil de gérance ou de tout autre matière spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins 24 (vingt quatre) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché du Luxembourg.

Cette convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par le consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou par tout autre moyen de communication approprié de chaque manager.

La réunion du conseil de gérance est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint en présence de 2 (deux) gérants en personne, par procuration ou dûment représentés.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant est réputé assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié, et permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

Sous réserve de dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des voix des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions doivent être prises expressément que cela soit par écrit, par lettre circulaire, lettre, courrier électronique, fax ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Assemblées générales d'associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises comme suit:

- En présence d'une pluralité d'associés, la tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision devant être prise, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé vote par écrit.

- Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue au Grand-Duché du Luxembourg le dernier jour ouvré du mois de juin. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par la gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les associés sont immédiatement convoqués à une seconde assemblée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Excepté les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet d'un procès-verbal ou être fixés par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année la gérance arrêtera le bilan au 31 décembre. Le bilan contient l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant une liste de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, commissaires aux comptes et associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication, au siège social de la Société, de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique, le cas échéant, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs commissaires peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique, le cas échéant, qui décide des termes et conditions de son / leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales ou de l'affecter au compte report à nouveau ou de le transférer à un compte de réserve extraordinaire.

Art. 22. En dépit des dispositions de l'article vingt et un, la gérance peut, dans les conditions de majorité déterminées par la Loi pour le paiement de dividendes, décider de verser des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice en cours sur la base d'un état comptable préparé par la gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles, mais diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi ou le cas échéant l'associé unique doivent donner leur accord à la dissolution et à la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la société et procéder à sa liquidation, étant personnellement responsable de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, connues ou inconnues, de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

La totalité des deux (2) parts sociales représentant le capital social a été entièrement souscrite par IP LUX 3, sus-nommée, et a été intégralement libérée en numéraire, le montant de USD 16.000,- (seize mille US dollars) est donc disponible pour la société.

La libération des parts sociales est aussi soumise au paiement de la totalité de la prime d'émission s'élevant à USD 8.000,- (huit mille dollars américains) qui est à allouer comme suit:

- USD 6.400,- (six mille quatre cents US dollars) à un poste du bilan en tant que réserve distribuable;
- USD 1.600,- (mille six cents US dollars) à un poste du bilan en tant que réserve indisponible.

IP LUX 3 déclare et reconnaît que les parts sociales souscrites ainsi que la prime d'émission ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, la preuve de cela ayant déjà été donnée au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cinq cents Euros.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Iain Malcolm Irvine, domicilié au Flat 64 Tideside Court, Haling Street, London, SE18 5SW, en qualité de manager de type A;

- Xavier Pauwels, domicilié au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de manager de type B;

- Ingrid Moinet, domiciliée au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de manager de type B;

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B pour tous les actes dans la limite de l'objet social et de la Loi.

2) Le siège social de la Société est établi à 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P.V. Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, vol. 139S, fol. 98, case 10. – Reçu 209,39 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

J. Elvinger.

(050673.3/211/505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

EURO PART. FIN. S.A., Société Anonyme.

Capital social: 31.500,- EUR.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 75.839.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 juillet 2003

Madame Vanessa Roda, employée privée, demeurant au 16, Boucle Sylvie de Selancy, 57100 Manom, France est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La cooptation de Madame Vanessa Roda sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

EURO PART. FIN. S.A.

G. Feite / COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A.

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08405. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047231.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

SAKURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 28.820.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 août 2003

Il résulte que les administrateurs:

- Monsieur Georges Cloos, docteur en droit, Mondorf-les-Bains;

- Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg;

- Monsieur Romain Schumacher, comptable, Olm;

et le commissaire aux comptes:

- Monsieur John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg;

ont donné leur démission avec effet immédiat.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049392.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

SAKURA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 28.820.

Dénonciation de siège

Monsieur Georges Cloos résilie le contrat de domiciliation avec la société IMMOGRIM S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 août 2003.

G. Cloos.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049395.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

ZENTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 67.468.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme ZENTA INTERNATIONAL S.A. tenue à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, en date du 10 avril 2003 que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2001 sont approuvés.
- L'assemblée décide de ratifier la décision prise par les membres du conseil d'administration d'allouer un montant de 130.138,- LUF à la réserve légale et de reporter le solde du bénéfice qui s'élève de ce fait à 13.795.413,- LUF.
- L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au commissaire aux comptes et aux administrateurs.
- L'assemblée accepte la démission de CARDINAL TRUSTEES LIMITED et nomme TEMPLE AUDIT S.C., commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.
- Les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047236.3/1349/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

R.I.C., RELATIONS INTERNATIONALES ET COMMERCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 71.405.

—
Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille trois, le 2 avril.

S'est réunie au siège social, 8, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée R.I.C., RELATIONS INTERNATIONALES ET COMMERCE, constituée suivant acte reçu par M^e Seckler, notaire en résidence à Junglinster, en date du 23 août 1999 et enregistrée au Mémorial sous le numéro R.C. 71.405.

Les associés ont constaté que:

- La société ISIS HOLDING INC. est le seul et unique associé actuel de ladite société.
- Que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

- 1) Démission du gérant actuel.
- 2) Nomination d'un nouveau gérant.

Première résolution

Monsieur Louis Chalot décide de démissionner de son poste de gérant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer la société ISIS HOLDING INC., au poste de gérant et cela en remplacement de Monsieur Louis Chalot.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évaluées à la somme de 250,- EUR, sont à la charge de la société, et l'associé unique s'y engage personnellement.

Acte

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Pour acceptation du mandat de gérance

ISIS HOLDING INC.

Signature

Liste des présences

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts	Signature
ISIS HOLDING INC.	100	Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AG01913. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047522.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

ESCHER INVESTITIONSGESELLSCHAFT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 63.931.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003

Monsieur Franck Provost, directeur, demeurant à Luxembourg et Maître Thomas Felgen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement de Madame Carine Bittler et de Monsieur Yves Schmit.

L'assemblée ratifie la cooptation de Maître René Faltz au poste d'administrateur.

La Société de REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047242.3/263/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

CENTRALMARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 6.962.

Assemblée générale extraordinaire tenue à Mersch/Agrocenter le 10 juillet 2003

Suite à la démission de Monsieur Jos. Ewert comme gérant en date du 3 juillet 2003, les deux associées CEPAL S.A. et DELPA Soc. Coop. ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

est nommé gérant de la société CENTRALMARKETING, Monsieur Arnaud Servais, ingénieur commercial, demeurant à B-6717 Nobressart.

Etabli à Mersch, le 10 juillet 2003.

CEPAL S.A. / DELPA Soc. Coop.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047443.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

**CREDIT SUISSE PRIME SELECT STRATEGIES TRUST ADVISORY COMPANY S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 69.029.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Les administrateurs ci-après ont été réélus par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2003 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004:

- Heinrich Wegmann, Zurich
- Raymond Melchers, Luxembourg
- Agnès F. Reicke, Zurich
- Jörg Schultz, Zurich
- Donald B. Rice, Luxembourg
- Germain Trichies, Luxembourg.

KPMG AUDIT, Luxembourg a été réélu comme réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

M. Märtens / H. Kuss

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049412.3/736/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

ARKHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 79.566.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2003.

Signatures

Administrateurs

(049336.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

ARKHAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 79.566.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 17 avril 2003 au siège social.*

L'Assemblée acte et accepte la démission de Madame Annick Flamme de ses fonctions d'administrateur de la société. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Madame Annick Flamme pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée nomme Madame Brigitte Gathy, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société. Le mandat de Madame Brigitte Gathy arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049342.3/806/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

SOLUCARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof-Capellen, 11, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 40.040.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions du Conseil d'Administration du 8 juillet 2003 que Monsieur André Rodionoff, administrateur de sociétés, demeurant 33-35, rue de la Tour, F-75016 Paris, a été nommé administrateur, en remplacement de Messieurs Jean-Michel Dhenain et Raphaël Dubrûle, administrateurs démissionnaires.

Cette cooptation sera soumise à la prochaine assemblée générale pour ratification.

Luxembourg, le 8 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049354.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

ARCHE FREIE HOLZARCHITEKTUR A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, rue de Flaxweiler.
R. C. Luxembourg B 45.638.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050210.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

TRADAIR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 46.615.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Cette même Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk van Reeth.

Enfin, lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour TRADAIR INTERNATIONAL S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050150.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

GOLF SHACK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.586.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 juillet 2003, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Jacques Claeys, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour GOLF SHACK S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02116. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050152.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

CIEMME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.933.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049269.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

CIEMME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.933.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(049271.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

ECOFIMA ENVIRONMENTAL CONCEPTS & FINANCING MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 79.738.

Le siège de la société, 15, rue de la Chapelle, Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 29 décembre 2000 entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.à r.l.) et ECOFIM ENVIRONMENTAL CONCEPTS & FINANCING MANAGEMENT S.A. est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02775. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049528.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

D.S.E. CORPORATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 77.406.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société le 4 août 2003 que:

- La démission de la société ARDEN INVESTMENTS LIMITED avec siège social à Picquerel House, la Route de Picquerel, L'Islet, St. Sampson's, Guernsey, (Iles Anglo-Normande) en tant qu'administrateur a été acceptée.

- La nomination de la société AVONDALE NOMINEES LIMITED, avec siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Island, numéro de registre 445030 en tant qu'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire a été acceptée. Celle-ci reprendra le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049394.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

FB MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.
R. C. Luxembourg B 88.485.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 août 2003, réf. LSO-AH02307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

(049734.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

LUX-ITC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 93.088.

L'an deux mille trois, le quatre août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LUX-ITC S.A., avec siège à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy (R. C. B numéro 93.088), constituée suivant acte notarié du 3 avril 2003, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Aline Da Fonte, administrateur de sociétés, demeurant à Rodange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille euro sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social et en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 1^{er} alinéa.** La société a pour objet la consultance informatique, les prestations de service dans les domaines de l'intégration, du développement, du support ainsi que la vente de logiciels propriétaires. Ces activités peuvent être exercées au Grand-Duché de Luxembourg ou l'international.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ sept cent quatre vingts euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs noms, pré-noms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Da Fonte, Quintus, Arosio, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2003, vol. 890, fol. 57, case 6. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 août 2003.

G. d'Huart.

(049476.3/207/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

DEVANA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.665.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 14 août 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour DEVANA S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03568. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050184.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

AB PRO DATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Heisdorf.
R. C. Luxembourg B 39.728.

L'an deux mille trois, le cinq août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Marc Binck, informaticien, demeurant à L-7340 Heisdorf, 45, rue de la Forêt Verte.
 - 2) Monsieur Phil Boland, informaticien, demeurant à L-6940 Niederanven, 221, route de Trèves.
 - 3) Monsieur Jason Rea, comptable, demeurant à L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie,
- uniques associés de la société à responsabilité limitée AB PRO DATA, S.à r.l., avec siège à Heisdorf (R. C. B numéro 39.728), constituée suivant acte notarié du 21 février 1992, publié au Mémorial C numéro 353 du 19 août 1992, lesquels comparants ont requis le notaire d'acter une augmentation de capital de 3.940,- euro assortie d'une prime d'émission de 146.060,- euro.

L'augmentation de capital a été opérée par Monsieur Koen Anseeuw, consultant, né le 21 mars 1962 à Koeckelare (B), demeurant à B-Waltzing, 15, rue St. Mathias.

Suite à cette augmentation de capital l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital est fixé à cent soixante-douze mille trois cents euros (EUR 172.300,-), il se compose comme suit:

Capital souscrit	26.240,- EUR
Prime d'émission	146.060,- EUR
Le capital de 26.240,- euro représenté par 2.624 parts sociales de 10,- euro chacune est souscrit comme suit:	
- Monsieur Marc Binck, préqualifié	1.054 parts
- Monsieur Phil Boland, préqualifié	1.054 parts
- Monsieur Jason Rea, préqualifié	122 parts
- Monsieur Koen Anseeuw, préqualifié	394 parts
Total:	2.624 parts

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de deux mille euro (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: Binck, Boland, Rea, Anseeuw, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2003, vol. 890, fol. 57, case 7. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 août 2003.

G. d'Huart.

(049480.3/207/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2003.

EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.180.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 28 janvier 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROPEAN E-COMMERCE LUXEMBOURG (2) S.A. tenue à Luxembourg, le 28 janvier 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Wald-bredimus, de son poste d'administrateur et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat.
- acceptation de la nomination de Monsieur Bastiaan, L. M. Schreuders, demeurant au 9, Meescheck, L-6834 Biwer, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Klaus Krumnau, demeurant au 8, rue Principale, L-8383 Koerich, de son poste d'administrateur avec effet immédiat et de lui accorder pleine et entière décharge pour la période de son mandat.
- décision d'accepter la nomination de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société, et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02699. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050120.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

BARFI, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.051.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 14 août 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

Luxembourg, le 14 août 2003.

Pour BARFI

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050185.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

FONDATION ALZHEIMER

Siège social: L-1050 Luxembourg, 45, rue Nicolas Hein.

Comptes annuels au 31 décembre 2002

(exprimés en euros)

BILAN

	31/12/2002
<i>Actif</i>	
Immobilisations	960.067,79
Créances	135.636,92
Avoirs en banque, avoires en comptes de chèques postaux et en caisse	1.014.060,90
Total Actif	2.109.765,61

<i>Passif</i>	
Capitaux propres	1.304.445,79
Provisions	2.800,00
Dettes	3.069,70
Bénéfice de l'exercice	799.450,12
Total Passif	2.109.765,61

COMPTE PROFITS ET PERTES

	31/12/2002
<i>Charges</i>	
Charges d'exploitation	-112.383,05
Charges financières	-73.870,86
Total Charges	-186.253,91

<i>Revenus</i>	
Produits d'exploitation	974.040,29
Produits financiers	11.663,74
Produits exceptionnels	0,00
Total Revenus	985.704,03
Résultat de l'exercice	799.450,12

Pour la FONDATION ALZHEIMER

Signature / Signature

Administrateur / Président

Immobilisations financières au 31 décembre 2002
(exprimé en euros)

Note 3. Immobilisations financières

	Valeur au 1/1/02	Valeur d'Acquisition Acquisitions	Cessions	Valeur au 31/12/02
Portefeuille titres	819.194,40	367.697,44	- 140.914,68	1.045.977,16

	Valeur au 1/1/02	Amortissements Dotation	Reprise	Valeur au 31/12/02
Portefeuille titres	12.558,61	73.870,86	- 520,10	85.909,37
Valeur nette au 31/12/02				960.067,79

Annexe au 31 décembre 2002
(exprimé en euros)

	31/12/02 EUR
Note 4. Résultats reportés	
Résultats reportés au début de l'exercice	696.321,16
Résultat de l'exercice précédent	608.124,63
Résultats reportés à la fin de l'exercice	<u>1.304.445,79</u>
Note 5. Autres provisions	
Le poste «Autres provisions» est constitué d'une provision pour charges de EUR 2.800	
Provisions au 1 ^{er} janvier	0,00
Utilisation provision	0,00
Dotation de l'année	2.800,00
Provisions au 31 décembre	<u>2.800,00</u>
Note 6. Autres dettes	
dont à moins d'un an:	
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	791,61
- Dettes diverses.	1.109,10
	<u>1.900,71</u>

Note 7. Personnel

La FONDATION ALZHEIMER employait à la fin de l'exercice 0,5 employés (en 2001: 0,5). L'effectif moyen en équivalent temps plein a été de 0,5 durant l'exercice 2002 (2001: 0,5).

Note 8. Impôts

La FONDATION ALZHEIMER n'est pas soumise aux impôts sur le résultat et à l'impôt sur la fortune. De plus, elle n'est pas assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée.

Note 9. Engagements hors bilan

Il n'y a pas d'engagements hors bilan de la FONDATION ALZHEIMER au 31 décembre 2002.

Note 10. Rémunération du Conseil d'Administration

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres du Conseil d'Administration à raison de leurs fonctions au sein de la FONDATION ALZHEIMER.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02474. – Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048621.2//80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

EGINTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 19.916.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2003 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes Madame Valérie Behaegel, 72, avenue Jean De Ridder, B-1780 Wemmel, en remplacement de Monsieur Bernard Steenhaut, Commissaire démissionnaire, 5, avenue des Chardonnerets, B-1390 Grez-Doiceau. L'Assemblée lui a donné décharge pleine et entière jusqu'à la fin de l'exécution de son mandat.

Le mandat du nouveau Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour EGINTER S.A.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050136.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.693.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 9 juillet 2003

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société WESTMINSTER INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. tenue à Luxembourg, le 9 juillet 2003, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite.
- décision de transférer le siège social de la société du 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Michal Wittmann, demeurant au 27, rue de Trintange, L-5465 Wald-bredimus, de son poste d'administrateur.
- décision d'accepter la nomination de Monsieur Bastiaan L. M. Schreuders, demeurant 9, Meescheck, L-6834 Biwer, en tant que nouvel administrateur de la société et ce avec effet immédiat.
- décision d'accepter la démission de Monsieur Klaus Krumnau, demeurant au 8, rue Principale, L-8383 Koerich, de son poste d'administrateur.
- décision d'accepter la nomination de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., siégeant au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050135.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

FANTASY-DECOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5415 Canach, 37, rue Hardt.
R. C. Luxembourg B 73.891.

L'an deux mille trois, le sept août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FANTASY-DECOR S.A., avec siège à Bettembourg (R. C. B numéro 73.891), constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 283 du 14 avril 2000.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 13 juillet 2001, publié au Mémorial C page 4085/2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Thierry Beckerich, administrateur de sociétés, demeurant à B-Arlon.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Bettembourg à Canach avec modification afférente de l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts.
2. Conversion du capital de LUF en Euro et modification afférente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Bettembourg à Canach.

L'adresse du siège est: L-5415 Canach, 37, rue Hardt.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Alinéa 2. Le siège social est établi à Canach.

Troisième résolution

Le capital social est fixé à 30.986,69 EUR.

Ensuite l'assemblée générale décide d'augmenter le capital de EUR 13,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 31.000,- par incorporation de réserves libres.

Suite à ce changement l'article 5 alinéa premier aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000,-), représenté par cent actions (100), de trois cent dix euro (EUR 310,-) chacune.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ sept cent quatre-vingts euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Beckerich, Arosio, Quintus-Claude, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 août 2003, vol. 890, fol. 64, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 août 2003.

G. d'Huart.

(049769.3/207/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

E.T.O. (EUROPEAN TRADING ORGANISATION) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 54.383.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Moyse Dargaa, licencié en sciences commerciales et financières, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Enfin, cette Assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., en remplacement de COMCOLUX S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour E.T.O. (EUROPEAN TRADING ORGANISATION) S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050137.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

NACOM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 61.295.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 14 août 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour NACOM

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03570. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050188.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 72.250.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03846, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

PTC INTERNATIONAL FINANCE II S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

(050424.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

FRANCIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.372.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier, en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Monique Juncker, employée privée, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12 rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg, en remplacement de COMCOLUX S.A.. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour FRANCIS S.A.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050139.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

ELBALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 29.169.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ELBALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 29.169.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050239.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

BOLTON TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 21.077.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2003, les mandats des administrateurs:
Monsieur Freddy R. Martell, 2, Chemin des Rayes, CH-1222 Vesenz.
Monsieur Gerhard A. Greidanus, c/o BOLTON GROUP B.V., Stadhouderskade, 14H, NL-1054 ES Amsterdam (The Netherlands)
Monsieur Maarten van de Vaart, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.
Le mandat du Commissaire aux comptes
ERNST & YOUNG, AMSTERDAM, 20, Drentestraat, 1083 HK, Amsterdam (The Netherlands)
a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour BOLTON TRADING CORPORATION S.A.

M. van de Vaart

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050149.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2003.

FIMADEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.075.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 18 août 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour FIMADEL

Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050190.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

IMPRIMERIE-EDITION KREMER-MULLER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, Zone Industrielle, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 6.269.

Constituée suivant acte sous seing privé, en date du 21 mars 1958, publié au Mémorial C, n° 32 du 6 mai 1958, modifiée suivant décision de l'assemblée en date du 20 mars 1962, publié au Mémorial C, n° 28 du 9 avril 1962, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 5 janvier 1968, publié au Mémorial C, n° 16 du 6 février 1968, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 21 janvier 1977, publié au Mémorial C, n° 49 du 1^{er} mars 1977, modifiée suivant acte sous seing privé, en date du 6 avril 1979, publié au Mémorial C, n° 158 du 14 juillet 1979, modifiée suivant acte reçu par M^e Norbert Müller, en date du 9 février 1989, publié au Mémorial C, n° 159 du 8 juin 1989, modifiée suivant acte reçu du même notaire, en date du 25 mai 1992, publié au Mémorial C, n° 477 du 21 octobre 1992, modifiée suivant acte reçu du même notaire, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, n° 185 du 14 avril 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 19 septembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C, n° 17 du 8 janvier 2003.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour IMPRIMERIE-EDITION KREMER-MULLER & CIE, S.à r.l.

KPMG EXPERT COMPTABLES

Signature

(050277.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

MASTER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.599.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la société MASTER HOLDING S.A. (la «Société») tenue en date du 5 mai 2003 à 10.30 heures au siège social

Troisième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Pierre Weydert en tant qu'administrateur de la Société au 14 mars 2003 et nomme en ses lieu et place Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, née le 13 mai 1950 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3676 Kayl, 133, rue de Schifflange. Son mandat prendra fin au 14 mars 2003 et viendra à échéance lors de l'Assemblée générale annuelle de 2008 approuvant les comptes au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050191.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

PARMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 54.902.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 7 août 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour PARMED S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050194.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

LOLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 49.793.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050242.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

LOLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 49.793.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050243.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

INVESTMENT SERVICES AND DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.435.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050199.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

MAGECO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.723.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050200.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

PHI - PIERRE HAMMES IMMOBILIERE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelange, 33, rue Marcel Schmit.
R. C. Luxembourg B 56.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02907, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050201.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

OXO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.952.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050203.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

RUBELLI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.173.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050205.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

SIYOMAN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 70.738.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050207.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

LOOTTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.368.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050208.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

APEG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 63.605.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 7 mars 2003

- La démission de Monsieur Malcolm K. Becker, administrateur, est acceptée avec effet au 17 mars 2003;
- SOLON (MANAGEMENT) LIMITED, directeur, est nommé administrateur en remplacement avec effet au 17 mars 2003.

Luxembourg, le 7 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03303. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050300.3/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

SIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 48.054.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050209.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CAVIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.504.300,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.689.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(050388.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CAVIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.504.300,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.689.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(050383.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

BRAVEZA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 81.755.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 3 juillet 2003

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2002 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 3 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050303.3/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

VOLKSBANK HANNOVER eG, Niederlassung Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 42.268.

Die VOLKSBANK HANNOVER eG, Hannover, hat die Aktiva und Passiva ihrer Niederlassung in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister unter der Nr. B 42.268 als

- VOLKSBANK HANNOVER eG, Niederlassung Luxemburg
im Wege der Sachgründung in die KHB INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, Handelsregister Nr. B 86.453, am 1. März 2002 eingebracht.

Die Firma ist am 1. März 2002 aufgelöst worden und besteht nicht mehr.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03689. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050313.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

EuroAccess, Société Anonyme.

Siège social: Luxemburg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 93.431.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg en date du 31 juillet 2003

Monsieur Włodzimierz Leszczynski, en tant qu'administrateur-délégué a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature exclusive.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour extrait sincère et conforme

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, réf. LSO-AH02900. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(050314.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ATELIER ORIGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, op der Ahlkerrech.
R. C. Luxembourg B 28.145.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050223.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

TOITURE PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activités Z.A.R.E..
R. C. Luxembourg B 50.517.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050257.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

TOITURE PLUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activités Z.A.R.E..
R. C. Luxembourg B 50.517.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050258.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

FREESTONE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.399.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02997, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050211.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.,

Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 89.590.

Le bilan au 20 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.

P. van Baarle

(050394.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.,

Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 89.590.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2003.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.

P. van Baarle

(050411.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

GALATEE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 37.027.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050212.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

GARDEN PROPERTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 82.599.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(050217.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CONSULT INFORMATIC, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 28.976.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONSULT INFORMATIC

Signature

(050226.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CARRELAGES DENIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 75, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 63.427.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050228.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

AM HAFERSTÜCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 49.673.

—
Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M^e Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C, n° 144 du 31 mars 1995.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour AM HAFERSTÜCK S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(050272.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CHARME DESSOUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Shopping Center Belle Etoile.
R. C. Luxembourg B 54.448.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050234.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

EUROPEAN LOGISTICS PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 63A, rue Andethana.
R. C. Luxembourg B 85.383.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050241.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

NIESEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 80.702.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050244.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

NOUVELLE MERCERIE MARX-SCHAEFFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, La Belle Etoile.
R. C. Luxembourg B 55.505.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050245.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

REALCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3616 Kayl, 14, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 40.701.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08592, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050246.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

SAM & YOUNG CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.047.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050248.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

STEFFEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.
R. C. Luxembourg B 39.123.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050253.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

EVC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 32.709.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050260.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

FINARCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 78.384.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050261.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

GAIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 72.242.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050264.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CSFB POTTERY PARTNERS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 81.842.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Lohsen

Gérant

(050351.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CORTENBERGH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 50.786.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(050356.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ELVIRA S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.000,-

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.548.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(050391.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

BUREAU CL. SPELTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 5, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 37.864.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, réf. LSO-AH03741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

BUREAU CL. SPELTZ, S.à r.l.

Signature

(050333.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

FORTUM PROJECT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 65.646.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

FORTUM PROJECT FINANCE S.A.

R.-J. Schol

Administrateur

(050414.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

IMMO SUD PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.
R. C. Luxembourg B 87.898.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050266.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

JJ TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 79.268.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(050268.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

INTERACTION-CONNECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 68.369.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par M^e Jean-Paul Henckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 1999, publié au Mémorial C, n° 293 du 27 avril 1999, modifiée suivant acte reçu par M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, n° 440 du 14 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour INTERACTION-CONNECT S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(050279.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

CSFB LUX (UNW) IEP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 73.507.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Lohsen

Gérant

(050342.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.
